

Délibération n° 201/CP du 9 février 2026
relative à la composition de la commission d'évaluation des politiques publiques
instituée par l'article 99-1 de la délibération modifiée n° 009 du 13 juillet 1999
portant règlement intérieur du congrès de la Nouvelle-Calédonie

Historique :

Créé par : *Délibération n° 201/CP du 9 février 2026 relative à la composition de la commission d'évaluation des politiques publiques instituée par l'article 99-1 de la délibération modifiée n° 009 du 13 juillet 1999 portant règlement intérieur du congrès de la Nouvelle-Calédonie*

JONC du 18 février 2026
Page 4295

Article 1^{er}

La commission d'évaluation des politiques publiques instituée par l'article 99-1 de la délibération modifiée n° 009 du 13 juillet 1999 susvisée est composée comme suit :

- Mme Veylma Falaeo, Présidente ;
- Mme Laura Vendegou ;
- Mme Nadia Heo ;
- Mme Walisaune Wahetra ;
- M. Jean-Gabriel Faveau ;
- Mme Aniseta Tufele ;
- M. Lionel Brinon ;
- Mme Omayra Naisseline ;
- M. Sylvain Pabouty ;
- Mme Emmanuelle Khac ;
- M. Vaimu'a Muliava.

Article 2

La présente délibération sera notifiée aux intéressés, transmise au haut-commissaire de la République ainsi qu'au gouvernement et publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.